AIR CANADA

Communiqués

Air Canada parvient à un accord avec le SCFP sur une prolongation de la Convention collective

Des accords sur la paix sociale sont maintenant conclus avec les cinq syndicats canadiens de la Société.

MONTREAL, le 22 juin /CNW Telbec/ - Air Canada a annoncé aujourd'hui qu'elle avait conclu un accord sur une prolongation de la Convention collective avec le SCFP, qui représente les quelque 6 700 agents de bord de la Société. L'accord sur la prolongation de la Convention collective, ainsi que le moratoire sur la capitalisation des régimes de retraite conclu le 15 juin avec le SCFP, sont sous réserve de la ratification des membres.

"Je remercie l'honorable James Farley et M. Jacques Lessard, qui ont grandement contribué à faciliter la conclusion, dans des délais extrêmement serrés, du dernier accord sur les conventions collectives, a déclaré Calin Rovinescu, président et chef de la direction d'Air Canada.

Compte tenu du contexte économique actuel et de la crise financière qui secoue l'industrie du transport aérien, je félicite particulièrement les équipes de négociation patronales et syndicales pour leur excellent travail et leur engagement exceptionnel. Ces accords préliminaires nous permettront de passer aux prochaines étapes, soit obtenir les mesures et approbations nécessaires des autorités gouvernementales pour les dispositions en matière de financement des régimes de retraite, puis recueillir des fonds additionnels. Des discussions sont en cours avec plusieurs prêteurs potentiels."

La Société a maintenant conclu des accords sur la prolongation des conventions collectives sans incidence sur les coûts avec tous ses employés syndiqués au Canada, en plus des accords préliminaires au sujet d'un moratoire sur la capitalisation des régimes de retraite. Selon les conditions des accords sur la prolongation des conventions collectives des cinq syndicats, aucun changement ne sera apporté ni au taux salarial ni au niveau des prestations de retraite pendant la période de prolongation de 21 mois.

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'automobile (TCA) a été le premier syndicat à ratifier sa convention le 18 juin 2009. Le processus de ratification se poursuit avec les autres syndicats.

Par ailleurs, Air Canada a confirmé que la condition du protocole d'entente avec l'un de ses principaux fournisseurs de traitement de cartes de crédit, soit la finalisation des modifications au plus tard le 15 juin 2009, a été respectée dans les délais, et que les modalités demeurent en vigueur.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ENONCES PROSPECTIFS

Les communications d'Air Canada au public peuvent contenir des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Comme, de par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont sujets à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions ou projections ne sont donc pas entièrement assurées en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes ou de l'incertitude qui caractérise le secteur. A terme, les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de l'action de divers facteurs, dont l'état du secteur, du marché, du crédit et de la conjoncture en général, la capacité de réduire les coûts d'exploitation et d'obtenir du financement, les questions de retraite, les prix de l'énergie, les taux de change et d'intérêt, les relations du travail, la concurrence, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les questions d'assurance et les coûts qui y sont associés, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, les questions d'approvisionnement, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les litiges actuels et éventuels avec des tiers ainsi que les facteurs dont il est fait mention dans les documents financiers publics d'Air Canada consultables au www.sedar.com. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué représentent les attentes d'Air Canada, en date de celui-ci, et ils peuvent changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation des valeurs mobilières applicable.

%SEDAR: 00001324EF c8912

Pour plus de renseignements:

Renseignements: Isabelle Arthur, Montréal, (514) 422-5788; Peter Fitzpatrick, Toronto, (416) 263-5576; Angela Mah, Vancouver, (604) 270-5741; aircanada.com